LE NUMERO : [illegible] CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

VENDREDI 31 DECEMBRE 1926.

BUREAUX
ROUBAIX | Telephone 9-43
45, Rue de la [illegible] 45
TOURCOING | Telephone 9-85
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

LIVRE & DOLLAR demeurent calmes mais soutenus

Ils ont de nouveau évolué hier suivant des fluctuations de cours très réduites :::

C'est encore une grande stabilité qui a régné hier jeudi sur le marché financier. Mais si les changes se montrèrent particulièrement calmes, ils ont conservé cependant une attitude très soutenue.

La livre après avoir débuté à **122.60** a touché, au plus haut, **122.65** et a clôturé à **122.58** ; le dollar a coté parallèlement **25.28** et **25.25**.

Dans ces étroites limites, les courants ordinaires du marché continuent néanmoins à se manifester avec des transactions restreintes, l'action de surveillance exercée sur le marché contrôlant avec efficacité les diverses tendances et enrayant toute velléité spéculative.

Voici en définitive les diverses cotations enregistrées hier sur la livre, le dollar et le belga :

A 10 heures, **122.60, 25.28** et **3.515** ; à 11 h. et 11 h. 30, **122.65, 25.28** et **3.52** ; à 14 heures, **122.58, 25.24** et **3.512** : en clôture officielle, **122.58, 25.25** et **3.507**, contre **122.53, 25.23** et **3.515** la veille.

Voici, d'autre part, le bilan de la Banque de France publié hier :

Proportions, 11.13; bénéfices, 7.049.000 (nouvel exercice).

Augmentation : Argent, 7.000 ; portefeuille, 795.019.000 ; circulation 673.800.000 ; particuliers, 570.071.000.

Diminution : Avances sur titres, 72.215.000 ; avances nouvelles à l'Etat, 450.000.000 ; Trésor, 33.620.000 ; or, sans changement ; effets prorogés, néant.

Or, argent et devises achetés (chiffres pour Paris et succursales), 1.547.314.000.

M. COOLIDGE PARLE DE LA PAIX ET DU DESARMEMENT

Au cours d'un discours qu'il a prononcé mercredi soir, à Trenton, le président Coolidge a dit notamment :

« Nous voulons la paix et je ne vois pas que nous puissions favoriser la cause de la paix par un retour à la course aux armements. Je suis en faveur d'une armée et d'une marine adéquates, mais je suis opposé à tout effort tendant à militariser la nation. Le meilleur service que nous puissions rendre à l'humanité, est d'exercer notre influence pour empêcher le monde de retomber sous l'oppression militariste.

« Il faut changer le cœur des nations. Si les nations changeaient complètement de cœur, si le désarmement moral était complet, s'il existait une entente et une sympathie mondiales complètes, il n'y aurait guère besoin d'armement et aucun besoin de traités internationaux limitant ces armements.

« Il y a trop de relations internationales basées sur la crainte. Les nations se réjouissent du fait qu'elles ont le courage de se combattre. Quand viendra donc le moment où elles auront le courage d'avoir confiance les unes dans les autres ? »

Le président Coolidge a ajouté : « Je crois que l'Amérique est assez puissante, et assez courageuse pour agir indépendamment, dans le but de résister à toute tentative de domination mondiale par l'esprit militariste. »

LA VIE QUI PASSE

Le coup du meunier

DES gens naïfs et candides, s'imaginaient que la hausse du franc allait faire baisser le coût de la vie à la même allure qui lui fut imprimée lors de sa dégringolade. Honnêtement on pensait qu'il en devait être ainsi, et que si la hausse de la livre avait provoqué celle des prix, la baisse de la livre devait, inversement, impressionner ceux-ci et dans les mêmes proportions.

C'était compter sans les facteurs « psychologiques » dont parle un de nos confrères.

Facteurs « psychologiques » ! Cela fait bien, mais ces facteurs-là ne sont peut-être pas tous très honnêtes.

On a vu, avec quelle rapidité on a pratiqué la hausse. Ça ne traînait pas. Aucune crue ne fut plus brutale. Dans la même journée, un objet changeait plusieurs fois de cours. Les étiquettes étaient remplacées avec une sorte de vertige. C'était à croire qu'une imprimerie était adjointe à la boutique. Et ce n'était pas sou à sou, comme ce malheureux café qui fait un véritable effort pour être moins cher, et qui descend avec une sagesse prudente, alors qu'il grimpait à toute allure, il n'y a pas longtemps. Il passait de vingt à trente francs, en moins de temps qu'il n'en met pour passer de trente francs à vingt-neuf francs cinquante !

C'est le renversement de la loi de la pesanteur. Un corps, pour tomber, n'a qu'à s'abandonner. Pour monter, il faut vaincre des résistances, faire un effort. Les marchandises ont monté sans effort, comme si elles avaient des ailes. Mais pour baisser, adieu ! elles ont le vertige. Elles ne peuvent regarder en bas. Elles ont la manie des grandeurs !

On nous en conte une de bien bonne. Elle indique un état d'esprit et explique bien des choses que les gens naïfs et candides ne s'expliquaient pas.

A partir du 1er janvier une taxe de 8 francs au 100 kilos va frapper les blés étrangers.

Quelle aubaine ! Pensez-vous que les blés étrangers vont seuls en être impressionnés ? C'est mal connaître la meunerie.

Pour ne faire de livraisons qu'après le 1er janvier, ce qui leur permettra d'empocher 8 francs de plus, sur des marchandises qu'ils possèdent, ces bons meuniers ne visitent plus leurs clients, ne livrent plus rien. Tout leur est prétexte pour se soustraire aux demandes immédiates. L'un d'eux, qui est pressé de s'exécuter, invoque le mauvais temps. Les péniches seraient... bloquées par les glaces.

S'il peut durer ainsi trois jours et doubler le cap du 1er janvier, quelle fortune. Huit francs seront gagnés autant de fois que cent kilos de blé seront livrés. Vous voyez ce que ça fait pour une ou plusieurs péniches. Les hommes d'ordre appellent cela le Commerce.

Nous l'appelons spéculation. En 1793 on l'eut qualifié vol, et une corde de chanvre, solide, eut trouvé preneur.

C'est un signe des temps ! Une seule chose est carrément en baisse : la conscience des mercantis.

E. B.

Perdue dans une forêt pendant plus d'un mois

W. W. Ph.

Perdue dans une forêt immense, Mme Mary Warburton, de Vancouver, a vécu pendant 33 jours à l'état sauvage, se nourrissant de racines. Elle fut retrouvée dans un état de faiblesse extrême par un spécialiste de la forêt. C'est le record de la solitude involontaire.

PÉRI EN MER LA NUIT DE NOEL

W. W. Ph.

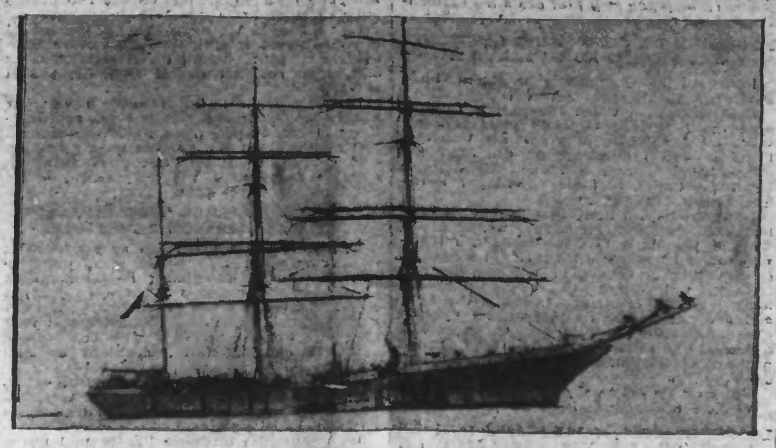

Le voilier français « Eugène Schneider » qui a été abordé et coulé par un bateau anglais

La femme française "lue" en Amérique

W. W. Ph.

Mme ALPHANDERY

Fille du sénateur Crémieux, doyen du Parlement français, qui va partir en Amérique pour y faire une série de lectures sur la femme française.

LE CRIME DU QUESNOY

Où s'est réfugié le cimentier italien qu'on peut maintenant considérer comme l'assassin ?

L'enquête sur le crime du Quesnoy suit son cours.

Comme les précédentes, la journée d'aujourd'hui a été bien remplie en enquêtes, en interrogatoires, en recherches. Elle n'a pas donné cependant le résultat espéré, le résultat capital, en l'état actuel de l'information, l'arrestation de l'Italien en fuite qu'on a maintenant toutes raisons de considérer comme l'assassin du receveur.

Qu'est devenu l'ouvrier cimentier ? Où s'est-il réfugié ? En France ou en Belgique ? Le retrouvera-t-on ? Ce sont autant de questions qui se posent, auxquelles il est impossible de donner une réponse.

L'amie de l'Italien reste muette

Durant toute la journée, les gendarmes du Quesnoy, qu'on ne peut trop féliciter, pour l'activité qu'ils ont déployée depuis la découverte du crime, ont continué infatigablement leurs recherches.

L'arme dont s'est servi l'assassin n'a toujours pas été retrouvée.

C'est en vain qu'on a fouillé jusqu'à présent tous les fourrés bordant la route du Quesnoy à Berlaimont.

De son côté, le chef de brigade Gorget a de nouveau entendu Marie-Louise Lenfant, l'amie de l'Italien.

Un point reste obscur dans l'enquête.

Où a pu coucher Grigolato la nuit d'avant le crime ?

C'est en vain que le chef de brigade s'est efforcé d'éclairer le mystère en interrogeant l'amie de l'Italien. Marie-Louise Lenfant est restée muette...

Sait-elle ?... ou ignore-t-elle ?

La question reste posée.

Les recherches en Belgique

Tandis qu'au Quesnoy se poursuivait l'enquête, MM. Droiton et Bouche, commissaire et inspecteur de la police mobile, secondés par la police judiciaire belge, continuaient à rechercher de l'autre côté de la frontière l'insaisissable Italien.

Nous avons exposé hier, à la suite de notre enquête, comment Santo est disparu de Gilly, laissant au bouge qui lui servit trois jours de retraite et à Marcinelle sa carte d'identité, son pardessus et ses deux valises, qui sont aux mains de la police.

Nous avons dépeint aussi le milieu interlope dans lequel l'auteur presque certain du crime avait trouvé refuge.

Entouré d'amis, de compatriotes dévoués, le cimentier ne pouvait manquer de trouver le secours espéré.

Qui sait si, grâce à la complaisance d'un copain, et à charge de revanche, il n'a pas déjà trouvé les papiers qui lui faisaient défaut et l'abri qui lui permet momentanément du moins d'échapper à ses poursuivants.

En quittant son ami Ventura, l'Italien aurait dit qu'il allait en France.

Ne s'agit-il pas, après la fameuse lettre adressée à Marie-Louise Lenfant, d'une nouvelle feinte destinée à égarer les recherches ?...

En tout cas, celles-ci continuent.

L'homme, traqué de partout, est connu. Son signalement a été publié, sa photographie reproduite.

Rien ne dit encore heureusement qu'il ne tombera pas dans les pièges qui lui sont tendus.

Encore une carte mystérieuse

La journée enfin, a encore été marquée par l'arrivée à la poste du Quesnoy, d'une carte-postale illustrée mystérieuse, adressée au commissaire de police — inexistant — de la ville.

Cette carte, qui porte au recto, une vue de Bouvines (Belgique) et au verso cette inscription : « **Ne cherchez pas en Belgique. — Celui qui est ici ! »** a été mise à la poste à Valenciennes, à en juger d'après le cachet qu'elle porte.

Remise à la gendarmerie, sa suscription a été comparée avec les écrits laissés par l'Italien. Inutile de dire que les écritures n'ont absolument rien de commun.

Il ne s'agit là sans doute, que d'une fumisterie stupide et déplacée. Dans une affaire comme celle-ci, on ne peut trop condamner les pratiques de ce genre.

En résumé, les recherches continuent.

Espérons qu'elles ne tarderont pas à être couronnée du succès si impatiemment attendu par les populations de la région.

M. F.

Le procès-verbal payé sur le champ

L'agent remettra une quittance au contrevenant de la circulation et ce dernier partira tranquille

On annonce que le Président de la République a signé un décret qui stipule notamment que : « à partir du jour de sa promulgation, les infractions aux dispositions des décrets et arrêtés préfectoraux ou municipaux, relatives à la police de la circulatoin, sont constatées par un agent verbalisateur spécialement pourvu à cet effet d'un carnet de quittances à souche. Le contrevenant aura la faculté d'effectuer immédiatement entre les mains de cet agent le paiement de l'amende.

On fait observer que le contrevenant ne sera pas obligé de payer ; mais il aura intérêt à le faire dans la plupart des cas, car, dit le décret, ce versement aura pour effet d'arrêter toutes poursuites, sauf si l'infraction constatée a exposé son auteur soit à une sanction autre que pécuniaire, soit à la réparation de dommages causés aux personnes ou aux biens, soit aux peines qui s'attachent à la récidive. »

Un règlement d'administration publique va déterminer les conditions, dans lesquelles des dispositions seront appliquées et notamment les catégories d'agents verbalisateurs qui pourront recevoir les versements. Le montant de ces perceptions, les règles les concernant, les cautions, les sequestres, etc.

UN NOUVEAU BILLET DE 20 FRANCS

Le type de billet de vingt francs dit « Bayard » ayant fait l'objet de nombreuses falsifications dont quelques-unes sont très réussies, la Banque de France étudie un nouveau type de billet de vingt francs destiné à le remplacer.

On procède en même temps au retrait des anciennes coupures.

Le Cinéma qui tue

W. W. Ph.

Miss BETTY BALFOUR

l'artiste anglaise de cinéma qui est actuellement gravement malade d'une pneumonie contractée à la suite d'un séjour de 24 heures dans l'eau en tournant une scène de film.

Une indemnité de 39.000 francs aux conseillers municipaux de Paris

Les conseillers municipaux de Paris reçoivent à l'heure actuelle une indemnité de 6.000 francs, au titre municipal, et une indemnité de 18.000 au titre de conseiller général ; or une loi vient de fixer à 12.000 francs l'indemnité municipale, ce qui fait un total de 30.000 francs.

On dit à l'Hôtel de Ville que l'indemnité des conseillers généraux va être portée de 18.000 à 27.000, soit 90 francs par journée de présence (?), cela fixerait l'indemnité d'un conseiller municipal à Paris à 12.000 + 27.000, soit 39.000 francs.

Si l'on considère qu'il y a 120 conseillers généraux qui recevront 9.000 francs de plus, cela fait 1.080.000 francs et 80 conseillers municipaux auxquels il sera versé 6.000 francs supplémentaires, soit 480.000 francs, on trouve un total de 1.560.000 francs de charges nouvelles pour la ville.

Une autre de 37.000 francs pour le maire d'Amiens et ses cinq adjoints

Le conseil municipal d'Amiens a voté une somme de 37.000 francs pour indemnités au maire M. Lecointe, député, et à ses cinq adjoints.

Un referendum au sujet des élections sénatoriales de la Seine

On se souvient que dernièrement sur l'initiative de M. Adolphe Chéron, ancien député, la Fédération des comités républicains de la Seine, avait décidé de procéder à un referendum auprès des délégués sénatoriaux, destiné à désigner les candidats qui devraient représenter, aux élections sénatoriales prochaine. « La trêve des Partis » qui soutiennent le gouvernement.

Le referendum a donné les résultats suivants : 504 délégués avaient envoyé leur bulletin. 492 bulletins sont reconnus bons. La majorité absolue était de 247 voix. Neuf candidats seulement ont obtenu cette majorité. Ce sont : MM. Billiet 447 voix ; Deloncle, 444 ; Dausset, 443 ; Strauss 440 ; Laval, 418 ; Peuch, 360 ; Léon Champion, 303 ; Pic, 272 ; Bonnal, 263.

Venaient ensuite : MM. Calary de la Malères, 218 voix ; Heilbronner, 202 voix ; Raphaël Gerdes Lévy, 189 voix ; Maurice Quentin, 171.

Parmi les autres candidats ne figurant pas sur la liste du Comité organisateur, mais ayant obtenu des voix on demarquait : MM. Millerand 224 voix ; Steeg, 93 voix ; Moulier, 26 voix ; Flaurot, 18 voix ; Barthelot, 12 voix ; docteur Marie, 10 voix, etc.

Un ouvrier est tombé de la flèche du clocher de Cuincy et n'a pas été blessé

Des réparations sont actuellement en cours à la flèche, très élancée, du clocher de l'église de Cuincy près de Douai.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, tandis que les ouvriers étaient au travail, l'un d'eux, Clément Piétin, âgé de 27 ans, glissa de l'échafaudage extérieur, et vint s'effondrer à l'étage de la tribune.

Le malheureux, atteint d'une forte commotion cérébrale, fut relevé par ses camarades et transporté à son domicile situé dans la commune tout près de l'église.

Par un hasard singulier, aucune fracture n'a été constatée sur son corps.

Huit victimes d'un attentat contre une banque japonaise

On mande de Séoul à la « British United Press », qu'un Coréen a jeté une bombe à l'intérieur d'un établissement bancaire et commercial japonais, tuant trois personnes et en blessant cinq autres. Après quoi, le Coréen s'est suicidé.

Un de ses compatriotes a également jeté une bombe à l'intérieur d'une banque à Ahokusan, mais l'engin n'a pas éclaté. Cette fois, l'agresseur a pu prendre la fuite.

On croit que les deux hommes sont membres d'une organisation secrète dont l'activité est dirigée contre les autorités japonaises.

Le roi et la reine des belges arrivés à Saint-Raphaël

Le roi et la reine des Belges sont arrivés hier à 12 h. 14 à Saint-Raphaël. Ils sont descendus incognito dans un hôtel. La durée de leur séjour n'est pas fixée.

MORTS DE FROID

M. Robert Finot, âgé de 49 ans, tapissier à Chalon-sur-Saône, est mort de froid dans son logis. La jeune Jacob, âgée de 4 ans, demeurant à Geugnon, est morte également des suites d'une congestion causée par le froid. Enfin M. Genestier, rémouleur, âgé de 75 ans, a été trouvé mort de froid dans une maisonnette en planches qu'il habitait à Guinarthe, près de Pau.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Quelques bruines, vent secteur ouest, 6 à 8 m. Température minimum 8°.

Un important Conseil de Cabinet a eu lieu hier matin

Les ministres ont tenu hier matin, un important conseil de cabinet, sous la présidence de M. Poincaré. Les décisions suivantes ont été prises :

Emploi obligatoire des mutilés de guerre

Le conseil a examiné la question soulevée par l'arrêt du conseil d'Etat, qui vient d'annuler l'article 4 du décret relatif à l'application de l'article 18 de la loi du 26 avril 1924, sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre dans les administrations publiques. Dans une prochaine séance il arrêtera les dispositions qu'il soumettra à l'avis du conseil d'Etat. Le conseil a procédé ensuite à l'expédition des affaires courantes.

Réglementation de la T. S. F.

Parmi les différentes affaires traitées, les ministres se sont occupés des modalités d'application du décret signé au dernier conseil des ministres et relatif à la radiofusion. Il a approuvé les dispositions envisagées par M. Bokanowski, ministre du commerce.

Le chômage

Les ministres se sont entretenus également des mesures préconisées dans chacun de leurs départements, pour remédier éventuellement au chômage, mais que le l'ordre du jour des travaux parlementaires à la rentrée des Chambres, M. Briand, retenu par ses audiences au Quai d'Orsay, n'assistait pas à la réunion, ainsi que M. Tardieu, légèrement souffrant.

L'indemnité de chômage serait augmentée sous peu

On croit savoir que le gouvernement va prendre de toute urgence un décret modifiant celui du 17 octobre 1919 et élevant de 6 francs à 12 francs l'allocation maxima d'indemnité de chômage à laquelle l'Etat participe dans une proportion de 33 %. Un premier crédit de 16.000.000 francs serait dans ce but attribué au Fonds national de chômage.

L'ESPION STRANDERS A PEUR D'ETRE RENVOYE EN ANGLETERRE

L'espion britannique Vivian Stranders est l'objet d'une demande d'extradition de la part de la justice anglaise, qui lui reproche des faits de bigamie.

Stranders redoute par-dessus tout d'être extradé, car l'Angleterre recherchera dans son passé s'il n'a pas commis vis-à-vis de son pays des actes semblables à ceux pour lesquels il est poursuivi en France et il craint le châtiment exemplaire infligé par la Grande-Bretagne à ses espions.

Aussi a-t-il fait des aveux complets dans l'espoir d'être gardé en France, et d'y être jugé et interné.

EN DEUX LIGNES

Limoges. — Coup de grisou dans mine de Chani près St-Yrieix. 2 ouvriers grièvement blessés.

St-Maur. — Cambriolage chez Mme Vve Rigier, Av. Ledru-Rollin, 195.000 fr. titres dérobés.

Varsovie. — Capital banque devant être porté à 1 million de zlotys. 20 établ. se trouvent en liquid.

Madrid. — Hier a été établi record européen communic. télép. p. conversation sur circuit 3800 k.

Copenhague. — On annonce recensement de Russie accuse population de 445 millions et demi hab.

Bucarest. — Vap. américi et cargo roumain ont sombré dans la Mer Noire, 30 morts.

Santiago du Chili. — Collision convoi secours et express déraillé, 11 tués, 20 blessés.

Berlin. — Train marchandises a tamponné express Chemnitz-Berlin, 42 personnes blessées.

Guayaquil (Equateur). — Villes Gauchucal et Aldana détr. p. séisme ; ville Naranjito dét. par feu.

Paysage d'hiver en montagne

W. W. Ph.

UNE CARAVANE DE SKIEURS DANS UN CHAMP DE NEIGE

Des paquets de cigarettes à 0 fr. 50 pour les soldats

Ils recevraient, par quinzaine, cinq de ces paquets ou cent cinquante grammes de tabac

Les soldats auront à leur choix tabac ou cigarettes.

Voici une nouvelle qui sera, j'en suis sûr, appréciée par nos jeunes soldats, écrit un de nos confrères parisiens, l'année 1927 verra la création d'une variété de cigarettes exclusivement destinée aux troupiers. C'est M. Lebrun, sénateur, président de la caisse d'amortissement qui tout en m'annonçant ces jours derniers, que les tabacs rapporteraient cette année trois milliards à l'Etat, m'a mis au courant de ce projet, du à l'initiative de M. Léon Blondeau, directeur général de l'exploitation industrielle des tabacs.

D'ores et déjà, l'accord a été réalisé à ce sujet entre les administrations des finances et de la guerre.

L'idée est la suivante : les jeunes gens qui sont incorporés n'apprécient pas tous le scaferlati grosse coupe que goûtent les fumeurs de pipes.

Pour la pipe ça va, mais pour la cigarette, le malheureux est obligé de retirer les buches. La plupart des soldats, j'en suis persuadé, préféreraient la cigarette.

M. Blondeau pour satisfaire ma curiosité, dit : **Le nouveau type de cigarettes réservé exclusivement aux troupes, serait vendu 25 fr. les mille grammes, ce qui ramènerait le coût du paquet de cigarettes à cinquante centimes.**

Les militaires qui recevront 150 grammes de tabac par quinzaine, auront donc la faculté de toucher une allocation individuelle de 5 paquets de 20 cigarettes par quinzaine.

Cinq paquets pour 15 jours, ce n'est pas beaucoup évidemment, mais c'est quelque chose qui sera apprécié.

EN 4e PAGE. — Notre Chronique Illustrée : Le Réveil du Cinéma.

Une invention importante : L'ESSENCE ININFLAMMABLE

(W. W. Ph.)

Un ingénieur français, M. Paul Dumanois, vient de découvrir l'essence ininflammable qui a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences. On voit ici M. Dumanois démontrant que son produit qu'il a appelé « White Spirit » ne s'enflamme pas même à la flamme d'un briquet.

On croyait à un accident il s'agirait d'un crime

Il y a une quinzaine de jours environ, on découvrait dans le Bois du Parc, situé à deux kilomètres de Beauvais, le corps nu du Polonais Halama, coincé entre deux arbres. Une enquête avait été ouverte à cette époque et l'on pensait tout d'abord qu'il s'agissait d'un accident. Mais hier, à la suite d'une déposition anonyme, le juge d'instruction vient de faire arrêter cinq Polonais qui travaillaient avec Halama et les a fait conduire au Parquet de Beauvais.

ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE COURRIERES

Le nommé Zukosski Wladislas, 28 ans, demeurant n. 4, rue de Pontarlier, à Harnes, était occupé à nettoyer le pied du 2e treuil de la veine Léonard, quand tout à coup la carrure du pied du treuil s'écroula, ensevelissant l'ouvrier polonais.

Quand on parvint à le dégager, il avait cessé de vivre ; le malheureux avait eu la colonne vertébrale brisée par les tuyaux qui traversaient la bowette. Zukosski était marié. Sa femme habite encore la Pologne.

UN FORCENE TUA LE BEBE DE SON AMIE DEVANT CELLE-CI

L'autre nuit, à Souvret, près de Charleroi, un forcené nommé Vandersdokens, a tué, à coups de pied, de poing et de sabot, le fils de son amie, Marie Janssen, un bébé de deux ans et demi. Puis le meurtrier a jeté le petit cadavre par la fenêtre.

La mère assistait à ce spectacle atroce et ne fit rien pour empêcher le crime. Elle a été arrêtée avec Vandersdokens.

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Lille

Extrait du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal départemental du Nord, Section de Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 3 décembre 1926.

A la charge de DELVAL Fernand-Jules âgé de 23 ans, né à Mouvaux, le 11 mai 1901, profession de boulanger, demeurant à La Madeleine, rue de Lille, n° 224 bis.

Convaincu du délit de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue commis le 30 septembre 1926.

Vu les articles 1, 7, 8 loi du 1er août 1905, 463 du Code pénal.

Le Tribunal le condamne par corps à une amende de deux cents francs.

Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné dans le journal le « Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder deux cents francs et affiché au nombre de deux exemplaires dans la commune de La Madeleine, dont un à la porte du domicile de DELVAL, et l'autre à la Mairie, avec défense pendant une durée de trois jours d'enlever les dites affiches N'y ayant appel.

Pour le Procureur de la République :

Vu au Parquet :
TASSIN

Pour extrait conforme,
délivré à [illegible]
Le Greffier : E. LOUCHART.